

Intitulé modifié par A.Gt 10-09-2009

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

A.Gt 23-04-2009

M.B. 25-06-2009

Modifications :

A.Gt 10-09-09 (M.B. 16-11-09)

A.M. 07-11-11 (M.B. 19-12-11)

A.M. 05-07-12 (M.B. 02-08-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles notamment ses articles 20, 61, 62, 63 et 64;

Vu la proposition de fusion déposée par la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre, la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental en date du 3 mars 2009;

Vu la transmission par le Gouvernement de la Communauté française de la proposition de fusion de la Haute Ecole provinciale Mons-Borinage-Centre, de la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et de la Haute Ecole Provinciale du Hainaut occidental en date du 4 mars 2009;

Vu l'absence d'avis du Conseil général des Hautes Ecoles en date du 19 mars 2009;

Considérant que toutes les formalités préalables requises ont été remplies;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve la fusion de la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre, de la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et de la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental.

modifié par A.Gt 10-09-09

Article 2. - La nouvelle Haute Ecole ainsi constituée portera le nom de « Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet », en abrégé « HEPH - Condorcet ». Le siège social de la nouvelle Haute Ecole est fixé au chemin du Champ de Mars 17, à 7000 Mons.

modifié par A.Gt 10-09-09

Article 3. - La Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2009-2010.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale Mons-Borinage-Centre à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 5. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.



Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur pour la rentrée académique 2009-2010.

Article 8. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

Modifiée par A.Gt 10-09-09 ; A.Gt 07-11-11, remplacée par A.M. 05-07-12

ANNEXE

Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Agro-industries et biotechnologies»	Ath
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Agronomie des régions chaudes»	Ath
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Environnement»	Ath
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Forêt et nature»	Ath
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Techniques et gestion agricoles»	Ath
Type court	Agronomique	Section «Agronomie» - Finalité «Techniques et gestion horticoles»	Ath
Type long	Agronomique	Section «Sciences agronomiques» - Finalité «Agro-industries»	Ath
Type long	Agronomique	Section «Sciences agronomiques» - Finalité «Agronomie et gestion du territoire»	Ath
Type long	Agronomique	Section «Sciences agronomiques» - 1 ^{er} cycle	Ath
Type long	Agronomique	Section «Sciences agronomiques» - Finalité «Horticulture»	Ath
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Banque et finance»	Mouscron
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Fiscalité»	Mouscron
Type court	Economique	Section «e-business»	Tournai
Type court	Economique	Section «Immobilier»	Mouscron
Type court	Economique	Section «Secrétariat de direction» - Option «Médical»	Tournai
Type court	Economique	Section «Assurances»	Mons
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Gestion»	Mons
Type court	Economique	Section «Gestion hôtelière»	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Section «Gestion des transports et logistique d'entreprise»	Mons
Type court	Economique	Section «Informatique de gestion»	Mons
Type court	Economique	Section «Marketing»	Mons
Type court	Economique	Section «Secrétariat de direction» - Option «Entreprise - Administration»	Mons
Type court	Economique	Section «Secrétariat de direction» - Option «Langues»	Mons
Type court	Economique	Section «Tourisme» - Option «Gestion»	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Spécialisation «Management de la distribution»	Mons
Type court	Economique	Section «Commerce extérieur»	Charleroi
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Gestion»	Charleroi



Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Economique	Section «Droit»	Charleroi
Type court	Economique	Section «Immobilier»	Charleroi
Type court	Economique	Section «Informatique de gestion»	Charleroi
Type court	Economique	Section «Secrétariat de direction» - Option «Entreprise - Administration»	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section «Biologie médicale» - Option «Chimie clinique»	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section «Diététique»	Tournai
Type court	Paramédicale	Section «Ergothérapie»	Tournai
Type court	Paramédicale	Section «Logopédie»	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section «Soins infirmiers»	Tournai, Mons et Ath
Type court	Paramédicale	Section «Sage-femme»	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation «Pédiatrie»	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation «Soins intensifs et aide médicale urgente»	Mons
Type court	Paramédicale	Section «Biologie médicale» - Option «Chimie clinique»	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section «Ergothérapie»	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section «Soins infirmiers»	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section «Normale technique moyenne» sous-section «Economie familiale et sociale»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale préscolaire»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale primaire»	Mons et Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Arts plastiques»	Saint-Ghislain
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Education physique»	Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Français et français langue étrangère»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Français et morale»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Langues germaniques»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Mathématiques»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences économiques et sciences économiques appliquées»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales»	Mons
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences : biologie, chimie, physique»	Mons
Type court	Pédagogique	Spécialisation «Orthopédagogie»	Mons



Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Pédagogique	Section «Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif»	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section «Normale primaire»	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section «Normale technique moyenne» sous-section «Habillement»	Charleroi
Type court	Sociale	Section «Assistant social»	Charleroi
Type court	Sociale	Section «Communication»	Charleroi
Type court	Sociale	Section «Gestion des ressources humaines»	Charleroi
Type court	Sociale	Section «Ecriture multimédia»	Charleroi
Type court	Arts Appliqués	Section «Arts graphiques» - Option «Arts graphiques et infographie»	Saint-Ghislain
Type court	Arts Appliqués	Section «Arts graphiques» - Option «Arts graphiques»	Saint-Ghislain
Type court	Technique	Section «Biotechnique» - Finalité «Biomécanique et biomatériaux»	Ath
Type court	Technique	Section «Chimie» - Finalité «Biochimie»	Ath
Type court	Technique	Section «Chimie» - Finalité «Biotechnologie»	Ath
Type court	Technique	Section «Chimie» - Finalité «Chimie appliquée»	Ath
Type court	Technique	Section «Aérotechnique» - Finalité «Avionique»	Charleroi
Type court	Technique	Section «Aérotechnique» - Finalité «Construction aéronautique»	Charleroi
Type court	Technique	Section «Aérotechnique» - Finalité «Techniques d'entretien»	Charleroi
Type court	Technique	Section «Electromécanique» - Finalité «Electromécanique et maintenance»	Charleroi
Type court	Technique	Section «Biotechnique» - Finalité «Bioélectronique et instrumentation»	Charleroi
Type court	Technique	Section «Informatique et systèmes» - Finalité «Automatique»	Tournai
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 1 ^{er} cycle	Tournai
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 2 ^e cycle	Tournai
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 1 ^{er} cycle	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 2 ^e cycle	Charleroi
Type long	Sociale	Section «Ingénierie et action sociales» - 2 ^e cycle	Marcinelle (1)
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» 1 ^{er} cycle	Tournai et Charleroi
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» - Finalité «Automatisation»	Tournai
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» - Finalité «Biochimie»	Charleroi
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» - Finalité «Electricité»	Charleroi



Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» - Finalité «Industrie»	Tournai

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2009 portant création de la Haute Ecole Provinciale du Hainaut - Condorcet et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

ajouté par A.M. 05-07-12

Note

(1) «La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole provinciale du Hainaut - Condorcet l'organise dans le cadre d'une convention de codiplomation conclue avec la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.»

